Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_03-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 25 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2025

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORT N°03-07/2025

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_03-DE

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2025. Comme toute année budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions techniques et décision politique prise en cours d'année.

En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement - DF				Recettes de fonctionnement - RF			
	Chap.	Article	Montant		Chap.	Article	Montant
Total DF avant DM			5 489 313,13 €	**Total RF avant DM**			5 489 313,13 €
Proposition de DM	68	6865	-202 565,00 €	**Proposition de DM**			
	65	65811	94 000,00 €				
	66	66111	20 000,00 €				
	012	64111	70 000,00 €				
	014	7391112	3 565,00 €				
	042		25 000,00 €		042		10 000,00 €
Total DF après DM n°1			**5 499 313,13 €**	**Total RF après DM n°1**			**5 499 313,13 €**

Le besoin de financement en dépense est compensé par une diminution des provisions.

La hausse du chapitre 012 s'explique par une hausse des cotisations à la CNRACL, le recours au service intérim du CDG, le tuilage avant le départ en retraite d'un agent, le recrutement d'un saisonnier sur la période de juillet/août à la Médiathèque et le rappel sur salaire suite à la réintégration d'un agent.

Sur le chapitre 65, cela correspond au financement du logiciel CIRIL (montant inscrit au chapitre 21 lors du BP) et au rachat de trimestres de retraite pour certains élus.

Sur le chapitre 66, il s'agit des intérêts d'emprunts, en hausse suite à la réalisation de nouveaux emprunts.
Sur le chapitre 014, la taxe sur le dégrèvement des logements vacants étant fluctuante d'une année sur l'autre, il y a besoin de financer le chapitre.

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement - DI				Recettes d'investissement - RI			
	Chap.	Article	Montant		Chap.	Article	Montant
Total DI avant DM			4 626 116,42 €	**Total RI avant DM**			4 626 116,42 €
Proposition de DM	21	21351	-15 000,00 €	**Proposition de DM**			
	20	2031	45 000,00 €				
	204	20422	35 000,00 €		16	1641	50 000,00 €
	040		10 000,00 €		040		25 000,00 €
	041		145 000,00 €		041		145 000,00 €
Total DI après DM n°1			4 846 116,42 €	**Total RI après DM n°1**			4 846 116,42 €

Le besoin de financement en dépense est compensé par une diminution du chapitre 21.

Sur le chapitre 20, il s'agit de financer les études complémentaires d'Ar palud et du port du Vilh.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_03-DE

Sur le chapitre 2024, il s'agit de financer le remboursement de la part communale concernant les travaux du CVL.

Concernant le chapitre 041, en dépenses et en recettes, il s'agit d'un jeu d'écriture technique qui consiste à comptabiliser les écritures au 238 qui correspondent à des avances auprès de BMA au compte 2313 correspondant à l'exécution exacte des sommes.

Par conséquent, et sur avis favorable de la commission des finances du 13/11/2025, je vous propose d'adopter cette décision modificative n°1.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_03-DE

Commune de Landéda Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**03-07/2025**
Réunion du 24 novembre 2025

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER (arrivée à 18h47), Daniel GODEC, Hervé LOUARN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER (arrivée à 18h31), Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN

Absents :
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Marine VAUTIER donne procuration à David KERLAN
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Madame Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

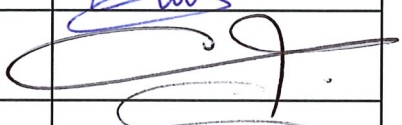
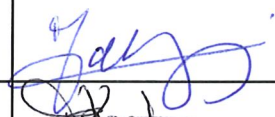
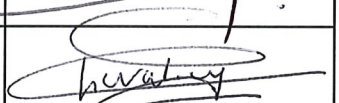
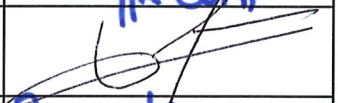
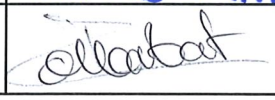
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_03-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration LGL
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	Procuration à David KERLAN
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline arrivée à 18h47	Procuration à Philippe COAT	FORICHER Clément	arrivé à 18h31
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN	ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	Excusée